

ANNEXE

SECTION I

Route pouvant être exploitée par l'entreprise ou les entreprises de transport aérien désignée(s) du Canada:

<u>Point d'origine</u>	<u>Points intermédiaires</u>	<u>Points en Nouvelle-Zélande</u>	<u>Points au-delà</u>
Points au Canada	Honolulu Nadi	Auckland Christchurch	À convenir

Notes

- a) Tout point ou tous points spécifiés ci-dessus pourront être omis sur l'un quelconque des vols ou sur tous les vols, mais tous les vols devront commencer ou se terminer au Canada.
- b) Les horaires des vols devront tenir compte des conditions qui s'appliquent relativement à la densité de mouvement et à l'allocation des installations de l'aérogare.